



L'ARA - L' Association Royal Alpaga
Certificat vétérinaire et conditions sanitaires des camélidés
Salon des alpagas des 06/07 avril 2024 à 19000 Brive

A remettre à l'arrivée sur le lieu du salon - Certificat valable 10 jours.

• **Propriétaire**

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Tél :	Mail :

• **Animaux**

Nom	Sex	Couleur	Date de naissance	N°d'identification

Sexe: M = Mâle - F = Femelle.

Couleurs: se reporter au nuancier figurant sur le site.

Les animaux doivent :

- ne pas provenir d'une exploitation ou zone faisant l'objet d'une interdiction pour cause de maladie contagieuse,
- ne pas présenter de signe de maladie infectieuse ou parasitaire,
- ! **Seuls les animaux ayant fait l'objet d'un résultat favorable depuis moins de trente (30) jours à un test de BVD, Brucellose et tuberculose sont autorisés à participer au salon.**
- ne pas avoir été en contact avec un animal venant du Royaume-Uni dans les 12 derniers mois,
- être indemnes depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse,
- être reconnus aptes au transport.

Je soussigné Dr _____ vétérinaire à _____ certifie que les animaux sont en bonne santé, ont eu un résultat négatif au test et qu'ils peuvent participer au salon.

Date :	Signature vétérinaire et cachet :	Signature propriétaire :
--------	-----------------------------------	--------------------------



L'ARA - L' Association Royal Alpaga
Certificat vétérinaire et conditions sanitaires des camélidés
Salon des alpagas des 06/07 avril 2024 à 19000 Brive

Pour les animaux qui ne sont pas sur le territoire français: Le concours est en zone FCO réglementée. Les animaux doivent être vaccinés pour repartir. Un document TRACES est nécessaire.